

## Décision n° 2017-120 du 2 mai 2017 portant nomination de la directrice adjointe des ressources humaines par intérim

Le directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement,

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu le décret du 17 janvier 2014 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la délibération n° 2015-38 du conseil d'administration du Cerema fixant l'organisation générale de l'établissement et de son comité de direction ;

Vu la décision n° 2014-06 du 2 janvier 2014 fixant les principes concernant les décisions de nomination aux fonctions de responsabilité au sein du Cerema ;

Vu la décision n° 2014-135 du 11 février 2014 portant nomination des membres du comité de direction du Cerema :

Vu la décision n° 2016-04 du 4 janvier 2016 portant organisation de la direction des ressources humaines et de son comité de direction ;

Sur proposition de la directrice des ressources humaines ;

## décide

## Article 1

Madame Laure Matignier est nommée directrice adjointe des ressources humaines par intérim à compter du 2 mai 2017.

## Article 2

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Bron, le 2 mai 2017

Le directeur général

Bernard Larrouturou